



ZAC Grande Borne Ouest
Grigny – Viry-Chatillon

Bilan de la concertation



BILAN DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE OIN Grigny - Viry

SOMMAIRE

1.	LES GRANDS ENJEUX DU PROJET ET DE LA CONCERTATION	3
1.1	L'essentiel du projet	3
1.2	Le périmètre du projet et de la concertation.....	4
1.2.1	Le périmètre de la ZAC	4
1.2.2	Le périmètre de la concertation	5
1.3	Les enjeux de la concertation	5
1.3.1	Répondre à une obligation réglementaire	5
1.3.2	Contribuer à l'acceptabilité du projet	5
1.3.3	Garantir une bonne appropriation du projet par tous les acteurs concernés	5
1.3.4	Engager un processus de dialogue et prendre en compte les avis des parties prenantes....	5
2.	LE DISPOSITIF DE CONCERTATION DEPLOYE	6
2.1	Principes généraux	6
2.2	Les temps d'échanges	7
2.2.1	Réunions publiques	7
2.2.2	Ateliers hors les murs	10
2.3	Les moyens de communication et de mobilisation.....	18
3.	L'ANALYSE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS.....	21
3.1	Se déplacer et venir	21
3.1.1	La sécurité routière	22
3.1.2	Le stationnement	23
3.1.3	Les mobilités douces.....	23
3.1.4	Les trottoirs et les cheminements	24
3.1.5	Les transports en commun.....	25
3.1.6	La RD 445	26
3.2	Mieux vivre dans le quartier	27
3.2.1	Les équipements scolaires et les jeux pour enfants	27
3.2.2	Les équipements sportifs	28
3.2.3	Les services et les associations.....	29
3.2.4	Les commerces	29
3.2.5	Le marché	30
3.2.6	La signalétique.....	31



BILAN DE CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE
OIN DE GRIGNY VIRY

3.2.7 Les espaces publics en général et la végétalisation 31

4. LES ENGAGEMENTS DE GRAND PARIS AMENAGEMENT 32

5. LA SUITE DU PROJET 34

1. LES GRANDS ENJEUX DU PROJET ET DE LA CONCERTATION

1.1 L'essentiel du projet

Situées à 30 kilomètres de Paris le long de l'autoroute A6, les communes de Grigny et Viry-Chatillon rassemblent près de 55 000 habitants. La progression démographique et l'industrialisation de la région parisienne de la fin des années soixante ont fortement contribué au développement de ce territoire en lui donnant sa configuration actuelle. Aujourd'hui, de vastes quartiers monofonctionnels regroupent plus de 70 % des habitants des deux villes : la copropriété Grigny 2 (5000 logements sur 50 hectares), la Grande Borne (3700 logements sur 90 hectares), les Coteaux de l'Orge (1900 logements sur 20 hectares) et le Plateau à Viry-Chatillon (2992 logements).

Cette urbanisation rapide et massive a généré de forts déséquilibres urbains, économiques, sociaux et financiers. Ainsi, le territoire de Grigny - notamment - connaît une situation critique : très grande pauvreté, chômage, pourcentage significatif de population étrangère, échec scolaire, etc.

C'est dans ce contexte que l'État a, par décret en date du 2 novembre 2016, inscrit l'opération d'aménagement de Grigny/Viry dans la liste des opérations d'intérêt national (OIN). Cette décision, publiée au Journal officiel du 4 novembre 2016, s'inscrit dans le projet du Grand Paris dont l'une des dimensions est de favoriser un aménagement et un développement urbains porteurs d'égalité des territoires et d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Pour la mise en œuvre du projet, l'État a demandé à Grand Paris Aménagement d'accompagner les acteurs institutionnels du Territoire : les Villes de Grigny et Viry-Chatillon, l'établissement public territorial (ETP) Grand Orly Seine Bièvre, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne, le Département de l'Essonne, la Préfecture de l'Essonne, la Région Ile-de-France ainsi que l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU).

Concrètement, le projet a vocation à :

- Améliorer le cadre de vie et les espaces publics
- Améliorer l'habitat et les conditions de vie
- Développer l'activité économique et créer des emplois
- Implanter de nouveaux commerces et services de proximité
- Accompagner l'arrivée du T 12 et requalifier la RD 445
- Faciliter les connexions et les liaisons entre les quartiers

1.2 Le périmètre du projet et de la concertation

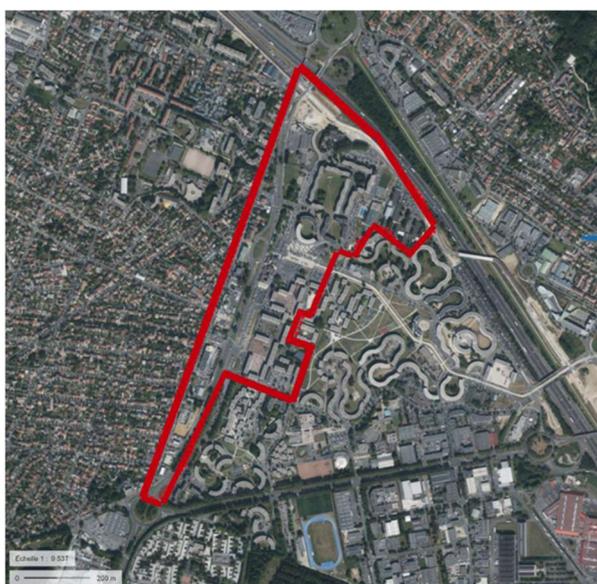
1.2.1 Le périmètre de la ZAC

Le 30 novembre 2016, le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement a autorisé ce dernier à prendre l'initiative d'une ZAC dont le périmètre est inscrit dans celui de l'OIN.

La concertation d'une part, et les études pré-opérationnelles d'autre part ayant conclu à l'importance d'une action ciblée sur la partie Ouest de la Grande Borne, au sein du périmètre de l'OIN, la ZAC ne concerne pas l'ensemble de l'OIN, mais uniquement le secteur dit « Grande Borne Ouest ».



Périmètre de l'OIN



Périmètre de la ZAC

1.2.2 Le périmètre de la concertation

Celui-ci comprend l'ensemble des secteurs concernés par l'OIN, soit le quartier de la Grande Borne dans son ensemble (élargi à la RD 445 et ses franges à l'est et à la zone d'activités des Radars située au sud) et la ZAC Centre-ville à Grigny.

Ce périmètre s'explique par le fait que les périmètres opérationnels possibles n'étaient pas encore pleinement délimités au démarrage de la concertation. De plus, la concertation étendue au-delà du périmètre finalement retenu pour la ZAC Grande Borne Ouest a permis d'impliquer dans la définition du projet les riverains et les usagers proches du site.

1.3 Les enjeux de la concertation

Les enjeux de la concertation ne sont pas les sujets que les riverains ont mis en avant, mais les objectifs que s'est fixé le maître d'ouvrage, en l'occurrence Grand Paris Aménagement.

1.3.1 Répondre à une obligation réglementaire

Le projet de ZAC s'inscrit dans le cadre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme qui prévoit que le maître d'ouvrage organise « une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

1.3.2 Contribuer à l'acceptabilité du projet

Le projet de la ZAC Grande Borne Ouest sur Grigny et Viry-Chatillon a pour ambition d'améliorer le cadre de vie du quartier tout en le rendant attractif. A travers la concertation, Grand Paris Aménagement et ses partenaires ont souhaité s'assurer que cet enjeu était bien partagé par les riverains et les usagers.

1.3.3 Garantir une bonne appropriation du projet par tous les acteurs concernés

Les projets d'aménagement sont complexes à comprendre et à expliquer, car ils sont reliés à un certain nombre de dispositions relativement obscures pour les citoyens. Un enjeu était donc de favoriser l'appropriation du projet par tous les acteurs concernés : partenaires institutionnels, citoyens, commerçants, associations...

La concertation a ainsi permis aux participants de bénéficier de temps d'information et d'échange privilégiés afin de mieux saisir le projet.

1.3.4 Engager un processus de dialogue et prendre en compte les avis des parties prenantes

Si l'information des habitants est importante, elle n'est pas suffisante. La concertation engagée visait donc à engager le dialogue avec eux sur le projet afin qu'ils puissent poser leurs questions, faire leurs remarques et émettre des propositions pour l'améliorer.

2. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION DEPLOYE

2.1 Principes généraux

Si la réglementation impose l'organisation d'une concertation préalable à la création d'une ZAC, elle ne fixe pas d'obligations au maître d'ouvrage quant à ses modalités de mise en œuvre.

Forts de cette liberté, Grand Paris Aménagement et ses partenaires ont souhaité mettre en place un dispositif de concertation qualitatif et offrant de véritables garanties d'accessibilité, d'écoute et d'expression pour les participants.

A cet égard, le Conseil d'Administration de GPA a validé la décision N° 19-047, dont l'article 1^{er} s'énonce comme suit :

« La concertation sera conduite de façon à permettre au public, pendant toute la durée d'élaboration du projet d'aménagement, d'accéder aux informations relatives à celui-ci, de formuler des observations et propositions en vue de la création de la zone d'aménagement concerté dont le périmètre sera défini au sein de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt National conformément au rapport joint à la délibération n° 2016-18 du 30 novembre 2016, sur le territoire des communes de Grigny et de Viry-Chatillon.

Les modalités de concertation seront les suivantes :

- Deux réunions participatives de lancement, une dans chaque ville (Grigny et Viry-Chatillon) en début de concertation.
- Une réunion publique de restitution en fin de concertation à l'échelle du périmètre global de Grigny et Viry-Chatillon.
- Un atelier participatif hors les murs dans chaque secteur clé du projet, soit quatre au total (RD445 et ses franges, Places Hautes / Méridien, Grande Borne, Grigny 2 / Centre-ville).
- La diffusion de lettres d'information, mises en ligne sur les sites internet des villes de Grigny et de Viry-Chatillon ou publiés dans les journaux municipaux.
- Une exposition publique avec mise à disposition d'un registre dans chacune des deux villes.
- Une information sur le site internet de Grand Paris Aménagement/ des communes de Grigny / Viry-Chatillon ainsi qu'un espace pouvant accueillir les questions et contributions des visiteurs seront mis à disposition à l'adresse suivante : grigny-viry-demain@concertation.fr »

La concertation préalable à la création d'une ZAC sur les territoires de Grigny et Viry-Chatillon s'est déroulée de mai 2019 à juillet 2022 avec une interruption entre décembre 2019 et décembre 2021 liée d'une part à la crise sanitaire et d'autre part aux incertitudes des partenaires relatives à l'obtention des financements ANRU.

La concertation a été conçue pour associer, pendant toute sa durée, les habitants, les associations locales, les commerçants et toute personne se sentant concernée par le projet.

2.2 Les temps d'échanges

2.2.1 Réunions publiques

→ 15 mai 2019 de 18h à 20h30 : atelier de lancement à la Ferme Neuve, 91350 Grigny.

Objectif : travailler sur les équipements scolaires, sportifs et dédiés à la vie locale.

20 personnes présentes.



Déroulement : présentation des grandes lignes du projet et répartition des participants en 3 tables : éducation, équipements sportifs, vie de quartier. Les participants étaient invités à circuler de table en table, afin de contribuer successivement à chaque thème.

Cet atelier a permis de révéler l'importance du travail sur les équipements à intégrer dans le projet. Les participants ont émis le souhait que toute intervention sur un équipement s'accompagne systématiquement d'une réflexion sur les espaces publics environnants afin d'en faire de vrais lieux de sociabilité et de fréquentation.

→ 3 juin 2019, de 20h à 21h30 : réunion publique, 91170 Viry-Chatillon.

Objectif : présenter le projet et la méthodologie de concertation et recueillir les premiers avis.

21 personnes présentes.



Cette réunion a permis de mettre en avant l'importance du sujet de la mobilité sur le quartier, beaucoup de questions ayant concerné ce sujet. Le réaménagement de la RD 445 a également été longuement abordé.

→ **14 décembre 2019 : réunion publique, 91170 Viry-Chatillon.**

Objectif : présenter les avancées du projet et les suites de la concertation.

30 personnes présentes.



Cette réunion avait pour objectif de présenter les choix d'aménagement opérés avant la présentation au comité d'engagement de l'ANRU et d'échanger à ce sujet avec les participants.

Elle a confirmé l'importance des mobilités pour les habitants du quartier, puisque la grande majorité des questions ont porté sur ce thème.

→ 15 novembre 2021 : réunion publique, 91170 Viry-Chatillon.

Réunion de présentation des avancées du projet, après une pause de 2 années due à la problématique financière du projet et à la crise sanitaire.

Cette réunion a permis à la municipalité de Viry-Chatillon de faire le point avec les habitants sur les financements du projet. Il a ainsi été précisé que le projet avait pris du retard, en raison de propositions financières insuffisantes de la part de l'ANRU. Le reste de la réunion a été dédié au quartier du Plateau, non à celui de la Grande Borne.

→ 30 novembre 2021 : réunion publique commerces, 91350 Grigny

→ 1^{er} décembre 2021 : réunion publique places de la Treille et de l'Oiseau, 91350 Grigny

→ 7 décembre 2021 : réunion publique associations, 91350 Grigny

→ 9 décembre 2021 : réunion publique places Quinconce et Herbes, 91350 Grigny

Réunions de présentation des avancées du projet, après une pause de 2 années due à la problématique financière du projet et à la crise sanitaire.



PRÉSENTATION DU PROJET DE TRANSFORMATION DES PLACES HAUTES



Les partenaires



Les financeurs



Ces 4 réunions, réalisées auprès de 4 publics spécifiques, avaient vocation à présenter en profondeur le projet de démolition des Places Hautes, afin de donner aux citoyens les bonnes informations sur le sujet.

Il a ainsi été expliqué lors de cette réunion les raisons de l'interruption de la concertation pendant 2 ans ainsi que les modalités du projet soumis à l'ANRU. Le processus de relogement pour les personnes concernées et la création d'un pôle de commerces, services et associations ont ainsi pu être développés.

→ 22 juin 2022 de 19h à 21h : réunion publique, Centre de vie sociale, 91350 Grigny.

Objectif : présenter aux habitants de la Grande Borne le projet de ZAC retenu et les informer sur la nouvelle concertation qui démarrera en septembre 2022.

60 personnes présentes.



Déroulement : la réunion était découpée en 3 temps, chacun ponctué d'échanges avec le public. Les 3 thèmes de la réunion étaient : Se déplacer à la Grande Borne / Habiter à la Grande Borne / Travailler à la Grande Borne.

Il a ainsi été question de la création de promenades urbaines, de l'ouverture du quartier via la démolition des Places Hautes, de la requalification des espaces publics entre les immeubles, ainsi que de l'implantation future de commerces, services et associations en rez-de-chaussée d'immeuble.

Le public présent à la réunion a été particulièrement actif et a demandé de nombreux éclaircissements. A l'issue de la réunion, le projet semblait bien compris et n'a rencontré aucune opposition.

2.2.2 Ateliers hors les murs

→ 20 mai 2019 : atelier hors les murs au Méridien.

Rencontre en extérieur afin d'échanger sur l'accès au T 12 et l'amélioration des espaces publics du secteur. Une trentaine de personnes présentes.



Les participants ont été invités à travailler sur deux lieux du quartier : devant les écoles Buffle Pégase et Autruche dans un premier temps ; à l'arrêt de bus place de la Carpe dans un second temps.

La plupart des participants avaient connaissance de l'arrivée de la station du T 12 et ont souhaité alerter sur les problématiques de nuisances et d'insécurité.

Plusieurs propositions ont émergé, notamment de la part des enfants présents.

CONSTATS ET PROPOSITIONS POUR LE SECTEUR DU MERIDIEN

constats propositions alertes



→ 13 juin 2019 : atelier hors les murs aux Places Hautes.

Rencontre en extérieur afin d'échanger sur le devenir du marché et des Places Hautes. Présence de la ville de Grigny, de la communauté d'agglomération Grand

Paris Sud et de Grand Paris Aménagement, ainsi que d'un grand nombre de participants du fait de la présence du marché.



Cet atelier a permis de compléter les propositions issues d'un atelier en 2018, tout en confirmant le diagnostic. Des habitants de Grigny 2, de Viry-Chatillon et de villes plus lointaines (Sainte-Geneviève-des-Bois ou encore Evry) se sont ajoutés à ceux de la Grande Borne, donnant une dimension plus étendue au sujet.

VIVRE LE QUARTIER DES PLACES HAUTES

constats propositions alertes

Comment animer le quartier, en dehors des jours de marché ?

- Créer des jeux pour enfants, afin de faire sortir les familles et les mamans
- Installer des bancs pour s'asseoir

Quels liens entre commerces permanents et marché ?

- Les commerces permanents profitent de la venue du marché, c'est complémentaire
- Si on déménage le marché, attention, les commerces qui restent vont fermer.

Comment rendre le marché plus attractif ?

- On y trouve de tout, les prix sont pas cher, il est très bien
- Il faut élargir les allées
- Un marché le samedi
- Soigner la propreté du marché
- Diversifier les commerces, les adapter à toutes les communautés
- Implanter un boucher, charcutier
- Implanter à proximité une banque et une poste
- Déplacer le marché au Damier

SE DÉPLACER ET VENIR AU MARCHÉ ET AUX PLACES HAUTES

constats propositions alertes

Comment faciliter l'accès depuis Viry-Châtillon ?

- Conserver l'arrêt du 402, qui permet aussi la liaison avec Grigny 2
- Prévoir un passage piéton depuis les Erables, à la future station du T12

Comment faciliter l'accès aux personnes âgées et aux piétons ?

- Des allées plus larges, à plat, sans escaliers pour accéder au marché
- Rapprocher au maximum les arrêts de bus du marché

Comment régler le problème du stationnement automobile ?

- Créer un espace réservé aux véhicules des commerçants
- Créer un parking en sous-sol
- Permettre aux habitants de se garer sur le parking du marché
- Dissocier le parking des habitants du parking pour le marché



Marché couvert Ou Marché ouvert ?

- Il faut couvrir le marché, pour qu'il soit plus propre, plus hygiénique
- Il faut laisser le marché ouvert, si on l'enferme les gens n'iront plus

Remarque : beaucoup d'usagers du marché viennent en voiture, qu'ils viennent de Viry-Châtillon ou même de Grigny 2.

AMÉLIORER L'IMAGE DU QUARTIER

constats propositions alertes

Comment répondre à l'insécurité ?

- L'insécurité, c'est plus un préjugé. On peut se balader tranquillement aux Places Hautes.
- Au marché, il y a des médiateurs qui sont là dès l'installation et c'est bien. Ça organise bien les choses, tous les marchés ne sont pas aussi bien organisés.
- Il faut assurer une présence humaine permanente..
- Remettre les dos de carpe d'avant, pour diviser les espaces et permettre de jouer, s'asseoir

Comment créer une place pour tous les publics ?

- Venir sur la place du marché à toute heure, même en cas de pluie. Couvrir, une partie par exemple.
- Créer un marché couvert pour qu'il soit plus propre, plus hygiénique
- Il faut un endroit digne, agréable pour les yeux et surtout à l'abri du vent.
- Mettre des jeux pour enfants à proximité pour attirer les familles



→ 24 juin 2019 : atelier hors les murs aux Tuileries.

Rencontre en extérieur afin d'échanger sur les usages du Parc Chaulais et les espaces publics des Tuileries.

Cet atelier a permis d'échanger, notamment avec les plus jeunes du quartier, sur la thématique des espaces publics. Il est apparu un fort manque d'aires de jeux sur le secteur, ainsi qu'un sentiment d'abandon par rapport à d'autres quartiers bénéficiant d'aménagements.

ESPACES PUBLICS ET JEUX POUR ENFANTS

constats propositions alertes

Mettre des jeux pour enfants, la priorité aux Tuileries

Eloigner les jeux des habitations pour réduire les nuisances

Mettre les espaces de jeux à l'ombre et prévoir des bancs pour les parents

Séparer les aires pour les petits (2-6 ans) des aires de jeux des grands (10-15 ans)

Implanter des zones de street workout

Réhabiliter l'aire de jeux existante

Permettre la pratique de trottinette, de vélo dans les rues et sur le terre-plein central

Refaire le terrain

Un terrain de foot avec revêtement stabilisé

DÉBAT

Des jeux fermés ?
Les barrières c'est bien, ça évite que ça joue trop tard

Des jeux ouverts ?
Il faut laisser ouvert, comme ça, les jeunes peuvent s'entraîner, faire de la boxe sur le terrain et éviter de trainer

DEVENIR DE CHAULAIS ET LIAISONS

constats propositions alertes

Mettre des poches de parking visiteurs à différents endroits

Permettre la pratique de trottinette, de vélo dans les rues et sur le terre-plein central

Simplifier l'arrivée à la Maison des Tuileries

Attention, les locaux à côté ne sont pas encore terminés

Limiter les hauteurs pour ne pas empêcher les vues depuis les rues Victor et Lefebvre

Ne pas construire davantage de logements pour éviter la paupérisation du quartier

Conservé l'espace vert pour en faire un parc, avec jeux, élargir le complexe sportif. Y faire des poches de parkings

Faire venir le bus jusqu'au cœur des Tuileries

Ouvrir la rue Lauriston sur le parc des Chaulais pour se rendre sur la RD310 en voiture

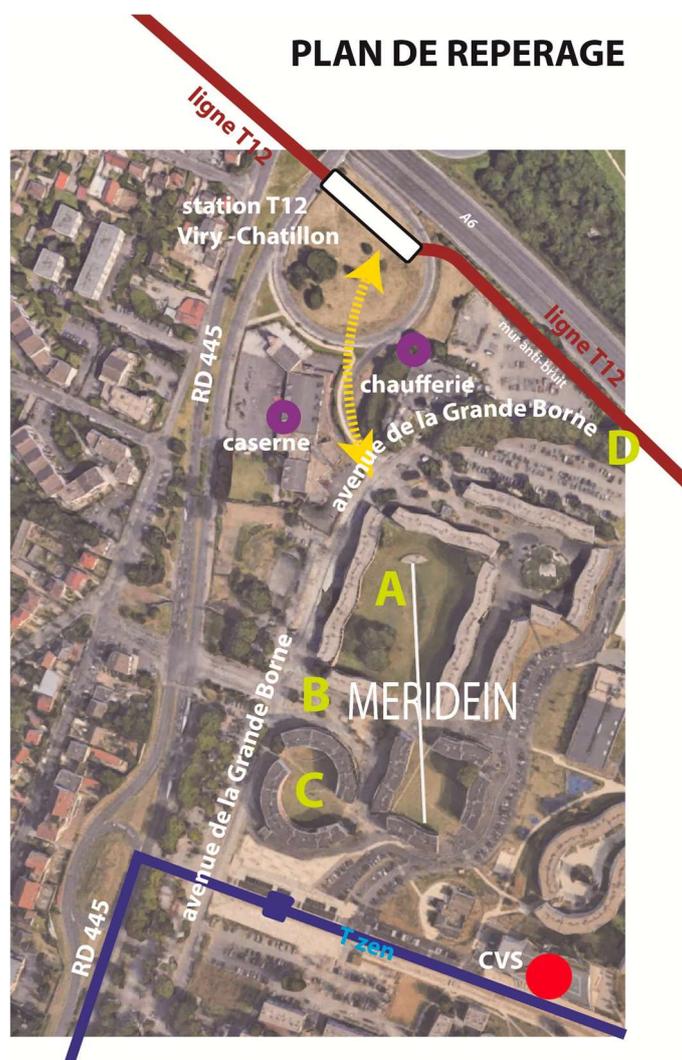
Mettre la rue Lauriston en sens unique

→ 22 mai 2019 : atelier habitants sur le quartier du Méridien.

Rencontre destinée à réfléchir à l'aménagement du Méridien en vue de l'arrivée du T 12 sur le secteur.



PLAN DE REPERAGE



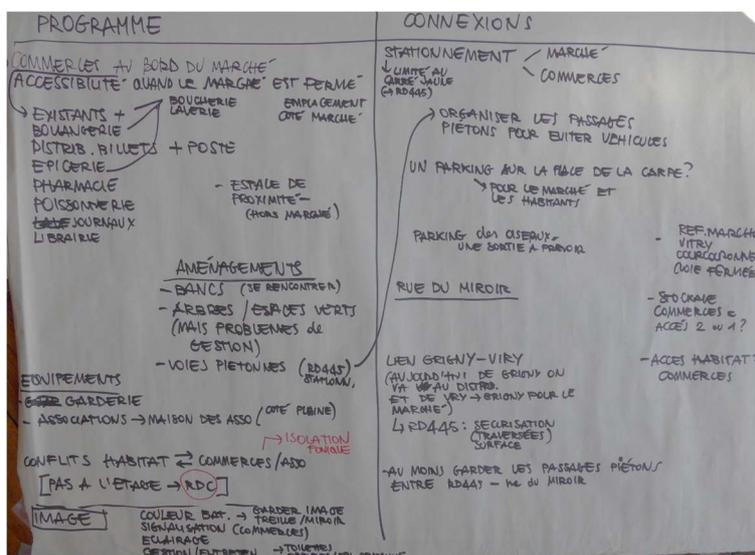
Cette rencontre a permis de confirmer la nécessité d'aménager des promenades paysagères et agréables afin de relier le Méridien à la station de tram, et surtout de les sécuriser avec de la lumière. Les participants ont également fait mention de la nécessité de rénover les espaces publics en général et surtout les trottoirs, abîmés.

→ 20 juin 2019 : atelier habitants sur le quartier du Miroir.

Rencontre destinée à réfléchir à l'aménagement des équipements publics ainsi qu'à leur environnement immédiat.



La thématique de l'atelier était « La nouvelle centralité du marché ». Les échanges se sont déployés autour de deux sous-thèmes : les espaces publics et leur programmation ; l'accessibilité et les liens entre les secteurs.



Les participants ont montré leur attachement à certains commerces et services du marché, et notamment au distributeur de billets et à la Poste. Ils ont également manifesté leur souhait de disposer de commerces en rez-de-chaussée d'immeuble et d'une bonne signalétique afin de les trouver. Les échanges sur l'accessibilité se sont concentrés sur la présence de stationnements et sur leurs voies d'accès.

2.3 Les moyens de communication et de mobilisation

Afin d'informer au mieux les habitants sur le projet et sur la concertation, Grand Paris Aménagement a mis en place le dispositif de communication suivant :

→ Mise à disposition de registres en mairie (à Grigny et à Viry-Châtillon).

→ Conception d'une adresse-mail dédiée : concertation@grigny-viry.com

→ Réalisation de 3 flyers diffusés ensuite sur le quartier :

- Un pour la réunion publique du 3 juin 2019, diffusé à 1500 exemplaires ;
- Un autre pour la réunion publique du 12 décembre 2019, diffusé également à 1500 exemplaires ;
- Le dernier, pour la réunion publique du 22 juin 2022, diffusé à 5300 exemplaires.



JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

À partir de 20h00

MJC Aimé Césaire, 13 avenue Jean Mermoz

En présence de JEAN-MARIE VILAIN, Maire de Viry-Châtillon, des représentants du bailleur Les Résidences et de Grand Paris Aménagement.

Au programme :

- > Retour sur les rencontres participatives organisées avec les habitants au printemps 2019
- > Présentation des études réalisées et des choix d'aménagement opérés
- > Echanges avec Monsieur le Maire, les Résidences et Grand Paris Aménagement



Pour plus d'information :
concertation@grigny-viry.com



**MERCREDI
22 JUIN 2022
À 19H**

au Centre de vie sociale Grande Borne
1 rue de la Plaine,
91350 Grigny

EN PRÉSENCE DE

Philippe Rio,
Maire de Grigny

et Jean-Marie Vilain,
Maire de Viry-Châtillon

UNE QUESTION ?

concertation@grigny-viry.com



• Juillet 2019 • N°1

LETTRE D'INFORMATION

LES GRANDS OBJECTIFS

- Améliorer le cadre de vie et les espaces publics
- Améliorer l'habitat et les conditions de vie
- Implanter de nouveaux commerces et services de proximité
- Accompagner l'arrivée du T12 et requalifier la RD445
- Faciliter les connexions et les liaisons entre les quartiers

DE LA DÉFINITION DU PROJET À SA RÉALISATION, PLUSIEURS ÉTAPES SE SUCCEDENT.

2016-2018
Diagnostic du site
Définition des enjeux et des grands orientations du projet

2019
Réalisation des études urbaines et programmatiques

2020-2021
Création de l'opération d'aménagement
Réalisation des études opérationnelles

2022-2023
Début de la réalisation du projet et démarrage des premiers travaux

UN PROJET D'AMPLEUR

La Grande Borne, la ZAC Centre-ville à Grigny et la RD445 à Viry-Chatillon font l'objet d'études en vue d'une intervention d'envergure pour poursuivre la transformation de ces quartiers et pour améliorer le cadre de vie des habitants sur tout ce qui touche au quotidien.

Dans les pages qui suivent, nous vous invitons à faire le point sur l'avancée du projet et à mieux comprendre les transformations à venir. Cette lettre d'information reviendra régulièrement mettre en lumière les contributions des habitants.

UN CEST QUI ? Compte tenu des enjeux et de la taille du projet, l'Etat a souhaité soutenir le territoire en déclarant l'opération d'intérêt national et en mettant à disposition ses outils et ses opérateurs dont Grand Paris Aménagement.

• Juillet 2022 • N°2

LETTRE D'INFORMATION

LES AXES FORTS DU PROJET

- Les bâtiments et la dalle des Places Hautes seront entièrement démolis afin de faire peau neuve
- Les logements du Mandrin, de la Balance, de l'Élipse et du Minotaure seront rénovés
- De nouveaux espaces publics seront aménagés pour mieux desservir le quartier
- La RD445 va devenir un boulevard urbain paysagé accueillant une voie centrale dédiée au futur T12N

LA GRANDE BORNE CONTINUE D'AVANCER

NOUVELLE ÉTAPE : LA TRANSFORMATION URBAINE DE LA GRANDE BORNE S'ACCÉLÈRE

Les partenaires du projet - les villes de Grigny et Viry-Chatillon, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud (GPS), l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT OSB), l'aménageur Grand Paris Aménagement (GPA) et le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne (LRYE) - ont obtenu les financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour lancer la phase opérationnelle de transformation de la Grande Borne.

Le quartier va connaître d'importants changements dans les années à venir pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et le rendre plus attractif pour installer des entreprises.

Ces bonnes nouvelles ont pu vous être présentées par les maires de Grigny et de Viry-Chatillon lors d'une réunion publique le 22 juin 2022.

LA GRANDE BORNE CHANGE AVEC ET POUR SES HABITANTS !

→ Réalisation d'encarts sur site internet de Grand Paris Aménagement.

CONCERTATION PUBLIQUE A GRIGNY ET VIRY-CHATILLON

Grand Paris Aménagement est partenaire des villes de Grigny et de Viry-Chatillon, de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, et du bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne dans le cadre du projet de transformation du quartier de la Grande Borne et de la RD 445.

Compte-tenu des enjeux, l'Etat a souhaité soutenir le territoire en déclarant l'opération d'intérêt national et en mobilisant ses outils et ses opérateurs dont l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et Grand Paris Aménagement.

Afin d'opérer une mutation durable du territoire, la ZAC Centre-ville dont Grand Paris Aménagement est l'aménageur depuis 1998 est incluse dans le périmètre de l'OIN et des études urbaines.

→ Mise en place d'une carte animée présentant le projet.

RÉABILITER LES LOGEMENTS DE BALANCE/ELLIPSE



RÉABILITER LES LOGEMENTS DE BALANCE/ELLIPSE



3. L'ANALYSE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS

Cette analyse condense et synthétise les propositions des participants lors des différents temps de rencontre déployés pendant la concertation.

2 contributions ont été déposées sur le registre mis à disposition du public à la mairie de Viry-Chatillon.

1 contribution a été envoyée à la boîte mail de la concertation.

De manière générale, on peut regrouper les propositions des participants selon deux enjeux majeurs : « Se déplacer et venir » ; « Mieux vivre dans le quartier ».

3.1 Se déplacer et venir

Le projet de ZAC étant parallèle à l'arrivée sur le territoire de nouvelles modalités de transport en commun, la thématique des mobilités est centrale pour la concertation. Outre le rapport aux transports en commun, les participants ont mis

en avant de nombreux sujets liés aux trottoirs, à la circulation des véhicules ou encore au stationnement.

Pour mémoire, la concertation ayant été réalisée à l'échelle du périmètre d'OIN, certains de ces sujets ne concernent pas le périmètre finalement retenu pour la ZAC.

3.1.1 La sécurité routière

Un certain nombre de participants ont mis en avant une **forte problématique de sécurité** liée aux conflits d'usage entre les piétons et les automobilistes. Le sujet est d'autant plus sensible qu'il concerne principalement **les enfants**.

A cet égard, les participants ont dénoncé **une forte proximité entre les routes et les abords des équipements scolaires**. Ils ont également pointé du doigt le cheminement piéton qu'empruntent les enfants pour se rendre **vers différents équipements**. Ont notamment été cités dans ce contexte les voies piétonnes se dirigeant vers la piscine, le parc des sports ou encore vers la salle des sports Jean Louis Henry.

Afin d'améliorer la situation, les participants ont émis plusieurs propositions :

- Éloigner les entrées et sorties d'école des routes ;
- Installer des places de stationnement dédiées aux parents et aux personnels des établissements scolaires aux abords desdits établissements ;
- Protéger et sécuriser les passages piétons.

Outre cela, un certain nombre de participants s'agacent des **rodéos de motos**, notamment le soir, et certains souhaitent voir interdire cette pratique.

« La route de Corbeil est dangereuse pour l'accès aux écoles : les entrées/sorties des écoles devraient être éloignées ou isolées de la route. »

« Accessibilité voirie : problème autour de la RD310, entre la piscine et le parc des sports > trafic et dangerosité ; aussi entre Tuileries et le gymnase il faut trouver un nouveau passage piéton, peut-être aérien, plus proche du gymnase ; difficulté pour les enfants qui viennent de Grigny 2 et empruntent à pied des passages non sécurisés (rondpoint, sortie A6) ; l'accès en voiture aux équipements sportifs pose des problèmes surtout en soirée et le weekend. »

« Améliorer : oui. Faciliter, sécuriser, protéger les cheminements des piétons, oui. Mais cela ne signifie pas nécessairement de remettre en cause les dimensions et la hiérarchie des voies. »

« Le lieu est très fréquenté par des motos, ce qui est dangereux pour les enfants. »

3.1.2 Le stationnement

La problématique du stationnement s'est également exprimée de manière prégnante lors des temps de rencontre. Les participants notent une forte présence automobile sur le quartier et, dès lors, **un manque de places de stationnement**. C'est notamment vrai **aux abords des écoles**, pour la rentrée et la sortie des élèves, mais également **aux abords de certains équipements publics**, comme la piscine par exemple.

On dénote également une problématique de stationnement plus précise **les jours de marché**, avec une forte présence de véhicules stationnés sur la route de Fleury, et un manque de places de stationnement à proximité du marché.

Afin de régler cette problématique, les participants ont émis plusieurs propositions :

- Accroître le nombre de places de stationnement de manière générale sur le quartier ;
- Accroître le nombre de places de stationnement aux abords des équipements ;
- Créer un espace réservé aux véhicules des commerçants sur le parking du marché ;
- A l'inverse, permettre aux usagers de stationner sur le parking du marché ;
- Ou encore, dissocier le parking des habitants du parking pour le marché ;
- Créer un parking en sous-sol à proximité du marché.

« Le stationnement doit être géré aux abords des écoles et des places devraient être prévues pour les enseignants, les agents et pour les parents, pour déposer les enfants. »

« Les équipements sont un lieu de collation et rendez-vous et aux abords il faut prévoir : stationnement (voitures + vélos) ; assises ; parvis comme des lieux collectifs conviviaux ; poubelles ; abri en cas de pluie ; signalétique ; éclairage. »

« La route de Fleury pose des problèmes de stationnement les jours de marché. »

« Créer un espace réservé aux véhicules des commerçants, un parking en sous-sol. »

« Permettre aux habitants de se garer sur le parking du marché. »

« Dissocier le parking des habitants du parking pour le marché. »

3.1.3 Les mobilités douces

Les participants à la concertation ont émis le souhait de développer l'usage des mobilités douces sur le quartier. Ils notent actuellement un **manque d'aménagements sécurisés** dédiés à la pratique du vélo et de la trottinette notamment, malgré un fort usage de ces véhicules, notamment par les plus jeunes.

A ce sujet, il est également souhaité que la **pratique ludique** du vélo ou de la trottinette puisse se développer sans danger sur le quartier.

Afin d'encourager les mobilités douces, les participants ont émis plusieurs propositions :

- Aménager des pistes cyclables de manière générale ;
- Aménager des pistes cyclables notamment sur des axes secondaires moins fréquentés par les voitures et donc plus sécurisés ;
- Aménager des espaces pour la pratique ludique du vélo et de la trottinette dans les rues du quartier.

« Il faut des pistes cyclables pour aller et relier les équipements, sur des axes secondaires moins dangereux. »

« Aménager des pistes cyclables pour développer l'usage. »

« Permettre la pratique de la trottinette et du vélo dans les rues et sur le terre-plein central. »

3.1.4 Les trottoirs et les cheminements

La concertation a permis de questionner également l'usage des trottoirs actuels. A cet égard, les participants notent une certaine **dégradation de ces derniers**, et donc la nécessité de les rénover. Ils constatent également que **plusieurs cheminements sont trop étroits**, soit en raison de la disposition des bâtiments, soit en raison de l'étroitesse des trottoirs. La circulation des vélos, des trottinettes ou encore des poussettes est particulièrement difficile sur ces axes.

Sur la question des cheminements, quelques participants ont également mis en avant une **problématique de sécurité**, certains cheminements étant particulièrement **sombres**.

Enfin, les participants notent en général **un fort attachement aux cheminements piétons existants**. Si certains nécessitent d'être rénovés, aucun n'est à supprimer selon eux (le chemin piéton de Lauriston à la RD 310 par exemple, ou encore celui qui mène du Miroir à la RD 445). Au contraire même, il est souhaité par les participants de **développer davantage de cheminements**, notamment vers la RD 445 ou vers le marché, en pensant à leur adaptation aux personnes âgées.

Sur ces sujets, les participants ont émis plusieurs propositions :

- Rénover les cheminements et les trottoirs ;
- Élargir les trottoirs et les rendre les plus agréables possible ;
- Développer l'éclairage sur certains cheminements rapidement sombres, notamment l'hiver ;

- Créer de nouveaux cheminements piétons sur des secteurs manquant d'accès vers les lieux d'intérêt (RD 445 et nouvelles stations de transport en commun notamment).

« Faciliter la traversée de la RD 445 pour les piétons et rendre les trottoirs plus agréables. »

« De la rue de la Grande Borne en pénétrant dans le quartier il fait sombre, surtout en hiver quand il fait nuit tôt. »

« Des cheminements piétons pour accéder de la RD445. »

« Afin de faciliter l'accès aux personnes âgées, créer des allées plus larges, à plat et sans escaliers et rapprocher au maximum les arrêts de bus du quartier. »

« Conserver chemin piétons Lauriston - RD 310 et le passage au feu + hypothèse de passage piéton au rond-point. »

3.1.5 Les transports en commun

L'arrivée de la station du T 12 sur le quartier est un sujet d'importance, et les participants ont fait part de leur **enthousiasme**. Ils notent que **la station est bien placée**. Un certain nombre de riverains ont toutefois alerté sur **les difficultés qu'entraînerait l'installation d'un feu tricolore** à ce niveau afin de réguler la circulation. A leurs yeux, cela créerait uniquement des bouchons.

Un grand nombre de participants ont fait remarquer que **le quartier devra être réaménagé** afin de faciliter les accès de la Grande Borne à la station. Plusieurs propositions ont été émises en ce sens :

- Améliorer les trottoirs menant vers la station ;
- Faciliter le passage piéton entre le T 12 et Viry ;
- Créer un passage piéton reliant les Érables et le T 12 ;
- Créer une voie supplémentaire pour les automobiles ;
- Installer des arrêts de bus à proximité de la station (402, 420, etc.) ;
- Installer un dépôt de bus à proximité de la station ;
- Créer des places de stationnement.

De manière générale, les habitants souhaitent également **développer l'offre de service en transports en commun** sur le quartier et demandent que davantage de lignes traversent la Grande Borne.

« Station T 12 très attendue et bien placée. »

« Faciliter le passage piéton entre le T 12 et Viry. »

« Améliorer le service des bus. »

« Cette gare devrait être facilement desservie par les 5 lignes de bus qui passent près du Tramway : DM4, DM5, DM8, 420 et le DM3A, nous l'espérons ».

« Installer des arrêts de bus à proximité pour les lignes 402, 420, 510, DM4 et 8. »

« Faire venir le bus jusqu'au cœur des Tuileries. »

« L'installation de feux tricolores allant avec la création d'un carrefour au niveau de l'arrêt du T 12 va créer des bouchons. »

3.1.6 La RD 445

La RD 445 est l'un des axes structurants du quartier et est particulièrement concernée par le projet de la ZAC Grande Borne Ouest. Comme nous l'avons vu plus haut, les habitants sont conscients de cet état de fait et demandent **que ses accès soient améliorés**.

Cependant, ils craignent que les travaux sur cet axe entraînent des **problèmes de circulation**, notamment en raison des reports qui s'effectueront sur la **route de Fleury**.

Une contribution met également en avant la dangerosité du **carrefour du Fournil** et propose de le réaménager dans le cadre du projet.

« Faciliter la traversée de la RD 445 pour les piétons et rendre les trottoirs plus agréables. »

« Crainte quant au fait que les automobilistes passent par la route de Fleury pour éviter la RD 445 rétrécie. »

« Aménagement du carrefour du Fournil : La configuration de ce carrefour est à revoir : La voie en provenance du centre-ville pour tourner à gauche en direction de la Grande Borne sert aussi de demi-tour (pour les - de 3,5 T). Le demi-tour est contraignant et le temps du feu devient insuffisant dès qu'il y a une circulation dense.

L'accès Plateau en provenance du centre-ville est bien trop serré et non accessible par les transports en commun. Il faut agrandir la courbe.

Les deux voies en provenance du Plateau ne sont pas optimisées. Beaucoup d'automobilistes souhaitent se rendre vers le centre-ville (voie de gauche) et bloquent l'accès à la voie de droite, ce qui empêche les autres automobilistes à se diriger vers la Grande Borne ou vers Fleury-Merogis ».

3.2 Mieux vivre dans le quartier

Le projet de ZAC a vocation à améliorer les espaces publics de la Grande Borne et leurs usages. En ce sens, « Mieux vivre le quartier » est la thématique sous laquelle les participants de la concertation ont abordé l'amélioration des équipements publics et de leurs abords, les espaces publics en général, le marché et les commerces ainsi que l'habitat. Sur cette thématique encore, les spécificités locales jouent.

3.2.1 Les équipements scolaires et les jeux pour enfants

Les équipements scolaires sont, dans l'ensemble, plutôt appréciés. Aucun commentaire ne les a pointés en tant que tels si ce n'est pour évoquer les **cours de récréation qui gagneraient à être agrandies**. Outre cela, le sujet s'est systématiquement porté sur les abords des équipements scolaires.

Ainsi, les participants ont exprimé le souhait que **les parvis des établissements scolaires soient aménagés de bancs** et que des **terrains de sport** soient installés à proximité des écoles. Le parvis est effectivement vu comme un lieu de rencontre et d'échange à valoriser. Dès lors, il faut également le sécuriser.

L'espace public entre les habitations et les établissements scolaires est également un sujet important, plusieurs participants ayant demandé que **des espaces extra-scolaires** y soient aménagés, notamment des **jeux pour enfants**. Il est demandé que **ces jeux soient visibles** sur l'espace public, afin de prévenir les dégradations. Les participants sont favorables à ce que ces **jeux soient mixtes pour les 6-12 ans** en général mais souhaitent les **dissocier des jeux pour les plus petits**.

Quelques participants jugent également que **le Méridien est suffisamment doté en aires de jeux** et que l'important est surtout de bien les protéger. Ils privilégient l'installation exclusive de bancs à la création de nouvelles aires de jeux.

Concernant les aires de jeux, les participants sont partagés sur le fait de les laisser ouverts ou au contraire de les fermer avec des barrières.

Certains participants proposent également de **mutualiser les travaux sur les établissements scolaires avec l'aménagement de leurs abords**, afin que les besoins et les usages s'adaptent.

« *Le parvis devrait être équipé pour gérer l'attente, avec des bancs et des panneaux qui donnent des informations sur la vie de l'école et de la ville : cela sert de lieu de sociabilité entre parents.* »

« *Les terrains de sport devraient être à proximité et pourraient être co-conçus avec les jeunes, filles et garçons.* »

« *Les cours de récréation ont besoin d'espace.* »

« Il faudrait de l'espace pour les enfants en dehors des temps scolaires et qui puissent accueillir des activités de l'école hors les murs : pour prévenir des conflits d'usages et dégradations, il faut penser à la gestion et visibilité. »

« Entourer les écoles de jeux : envisager un parcours de jeux de l'école jusqu'aux habitations. »

« Séparer les aires pour les petits (2 - 6 ans) des aires de jeux des grands (10 - 15 ans). »

« Au Méridien globalement il y a assez de jeux (avant il n'y avait rien) : en général il faut faire attention aux nuisances, par exemple avant il y avait des jeux au square des Solstices et ils ont été enlevés. »

3.2.2 Les équipements sportifs

Le sujet des équipements sportifs est plus problématique pour les habitants. Il s'agit en effet de lieux fréquentés par tous qui, donc, entraînent des **conflits d'usage** d'après ce qu'en disent les publics associatifs, scolaires et de loisirs.

Sur le parc d'équipements actuel, les habitants ont fait remonter un manque de fréquentation du **stade Chaulais** et demandent que sa programmation soit modifiée. Ils pensent également que **la piscine** peut être améliorée via par exemple un meilleur système tarifaire, ou encore via une meilleure desserte par les transports en commun.

Plus généralement, les participants sont favorables à une certaine diversité dans les aménagements sportifs. Ils souhaitent que soient à la fois présents sur le quartier des équipements de type « **bâti** » (gymnase par exemple), d'autre de type « **outdoor** » (city stade notamment) et enfin d'autres dit « **ouverts** », soit des espaces en plein air adaptés à la pratique sportive. Il est proposé, pour diversifier cette offre, d'installer un skate-park et, pour améliorer l'existant, de changer le revêtement du city-stade par un revêtement synthétique. Il est également souhaité l'**aménagement de bancs et de poubelles** aux abords de ces espaces et quelques participants souhaitent que **les équipements soient ouverts même le soir**.

La thématique des usages genrés est également apparue lors de la concertation, certains participants demandant que soient installés des **équipements spécifiquement dédiés aux femmes**.

Enfin, une proposition consiste à **regrouper le parcours santé autour du lac**.

« Trois types d'équipements sportifs : bâtis, comme les gymnases, outdoor come les city stades, et espaces ouverts utilisés aussi pour des pratiques sportives (le parc du lac...). »

« Le stade Les Chaulais est peu fréquenté : il est organisé en priorité sur des cours individuels > il faudrait réorganiser une offre de cours collectifs (basket, cricket, handball, tennis table, rugby) et prévoir des ouvertures en weekend. »

« Il faudrait un skate-park pour les sports de glisse. »

« Accessibilité des femmes : il faudrait proposer des activités spécifiques pour les femmes (sports entre femmes) avec des services comme une halte-garderie le matin. »

« Faire du sport là où ce n'est pas aménagé (mais attention aux nuisances). »

3.2.3 Les services et les associations

La question des services et des associations est primordiale dans le quartier. Ainsi, plusieurs participants ont insisté sur la nécessité **d'installer une Poste et un distributeur de billets** sur le quartier.

Il est également proposé de créer une **maison des services** qui regrouperait certains services tels que la CAF ou la Sécurité sociale. Les habitants de la Grande Borne se rendent actuellement à Evry pour effectuer certaines démarches, et une maison de ce type leur serait profitable. Ils souhaiteraient également que celle-ci soit située dans un lieu central.

Plus généralement, les participants dénotent un manque de structures **d'insertion professionnelle ou de santé** sur le quartier, et souhaitent les développer. Les équipements dédiés à la **petite enfance** sont également considérés comme insuffisants par rapport à la population.

Les associations du quartier sont également à valoriser selon plusieurs participants, qui souhaitent améliorer leur visibilité. A cet égard, la création d'une **maison des associations** apparaît pour beaucoup comme une nécessité. Il est également demandé que les associations s'installent plutôt en rez-de-chaussée d'immeubles.

« Ce qui fait vie de quartier : la poste, la gare, les commerces, le marché, un espace public fédérateur qui puisse accueillir des événements. »

« Une maison de services qui évite d'aller à Evry (CAF, impôts, sécurité sociale...). »

« Nécessité de rendre visible la vie associative. »

« Grande Borne : il manque la petite enfance et donc le futur équipement doit accueillir tous les âges, sans spécialisation. »

3.2.4 Les commerces

Sur les commerces, on note un certain attachement des habitants du quartier à l'existant, **le Fournil** par exemple, qui est particulièrement bien fréquenté. Il est

souhaité que l'arrivée de commerces avec le tram T 12 ne crée pas de concurrence par rapport à ce dernier.

Le potentiel déplacement du marché est perçu comme problématique pour les commerces alentours, qui bénéficient nettement de sa présence.

Sur les commerces, on note également une volonté de **diversifier l'offre**, avec des produits adaptés à toutes les communautés.

« Le Fournil est très fréquenté : attention à ne pas créer de concurrence avec les nouveaux commerces liés à l'arrivée du T 12. »

« Le déplacement du marché risque d'être négatif pour les commerces permanents situés autour, qui bénéficient de sa présence. »

« Commerces existants à garder et d'autres à implanter : boulangerie, boucherie, épicerie, poissonnerie, journaux, distributeur de billets et poste (très important !). »

« Diversifier les commerces, les adapter à toutes les communautés. ».

3.2.5 Le marché

Le marché constitue l'un des sujets majeurs pour les riverains. Il fait partie, pour eux, de l'âme du quartier et on sent un très fort attachement. Son déplacement entraîne donc des inquiétudes, comme nous avons pu le voir ci-avant. Mais il représente également une chance d'en améliorer l'usage et l'image. Il est ainsi proposé d'y installer **des bancs**, par exemple, ou encore des **aires de jeux** pour enfants (les jours hors-marché dans ce cas).

Surtout, les riverains souhaitent le valoriser. Cela passe notamment par l'amélioration de la propreté des lieux, qui semble problématique actuellement. Une **meilleure gestion de la propreté et de l'hygiène** apparaît pour beaucoup nécessaire afin que le marché soit plus attractif.

Concernant l'éventualité de **couvrir le marché**, les participants sont partagés. Si certains estiment qu'un marché couvert permettra d'améliorer la propreté du lieu tout en protégeant les visiteurs de la pluie, d'autres estiment qu'un tel aménagement rendra le marché moins accueillant et donc moins attractif.

Le marché pose des problématiques de stationnement et de circulation qui ont été traitées plus haut.

Enfin, certains participants souhaitent que le marché soit ouvert le **samedi**.

« Les jours hors marché, créer des jeux pour enfants afin de faire sortir les mamans et les enfants, et installer des bancs pour s'asseoir. »

« Le marché est peu cher et on y trouve de tout. »

« Déployer un marché le samedi. »

« Soigner la propreté du marché. »

« Il faut couvrir le marché, pour qu'il soit plus propre et plus hygiénique. »

« Il faut laisser le marché ouvert, sinon les gens n'iront plus. »

« Il y a des médiateurs au marché qui sont là dès l'installation et ça organise les choses. »

3.2.6 La signalétique

Le quartier de la Grande Borne est actuellement difficile d'accès, notamment pour les personnes venant de l'extérieur. Un **manque flagrant de signalétique** a été mis en avant par de nombreux participants, et il est ainsi souhaité de corriger cette situation en offrant une signalétique qualitative mettant notamment en avant les lieux clés du quartier tels que le marché, les équipements publics ou encore la future maison des associations.

« Travailler la signalétique : ce qui se fait dans chaque structure. »

« Signalétique : affichage des activités, plans de la ville. »

« L'image du quartier doit être assurée par une bonne signalisation des commerces, l'éclairage adapté, une gestion et un entretien soignés. »

3.2.7 Les espaces publics en général et la végétalisation

Lors des différentes rencontres, les participants ont émis plusieurs souhaits concernant l'aménagement des espaces publics. Si on note, par exemple, des demandes pour installer un **parc à chiens, une fontaine, un espace barbecue ou encore des toilettes**, il est certain que la priorité est la **végétation**, qui manque actuellement sur la Grande Borne dans son ensemble. Celle-ci permettrait d'améliorer l'image du quartier, de le rendre plus agréable et de créer des coins d'ombre sous lesquels des **bancs** pourront être installés. La thématique des bancs, d'ailleurs, est un sujet récurrent puisqu'il a été proposé d'en installer à chaque rencontre.

Sur des secteurs plus précis du quartier, il a été proposé de libérer les abords de la **chaufferie**, sur le nord du Méridien, et de la valoriser, notamment via de la végétation.

Le parc des Chaulais est également un sujet et il est souhaité d'améliorer son image et surtout son accessibilité.

Enfin, sur le quartier Chaulais - Tuileries plus spécifiquement, les riverains s'opposent à la création de nouveaux logements. Ils considèrent effectivement que le quartier est déjà particulièrement dense sur le plan urbain et qu'il manque surtout de végétation.

« Aménager un parc à chiens. »

« Mettre une fontaine pour éviter la dégradation des bornes incendie »

« Installer un espace barbecue. »

« Des arbres pour avoir un peu d'ombre. »

« Implantation de toilettes publiques et de bacs pour collecte des déchets. »

« Libérer, valoriser les abords chaufferie, la rendre visible, la rendre un lieu de repérage : élaguer et éclairer le long de la rue de la Grande Borne. »

« Le quartier des Tuileries est déjà très dense en habitat et il y a un manque important d'espaces verts, de respiration, de loisirs de promenades : donc opposition à l'ajout, la construction de nouveaux logements. »

4. LES ENGAGEMENTS DE GRAND PARIS AMENAGEMENT

Cette concertation préalable a été très riche d'échanges entre le public et les deux villes de Grigny et Viry-Chatillon, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne, l'Aménageur et les différents concepteurs. Elle a montré l'intérêt des habitants, des commerçants, et des éventuels visiteurs pour le projet et pour une transformation des différents secteurs composant le périmètre de l'OIN sur Grigny et Viry-Chatillon, allant vers le développement d'un cadre de vie attrayant et sûr, permettant davantage de mixité fonctionnelle et sociale.

La concertation a permis d'aboutir à :

- La poursuite de l'aménagement de la ZAC centre-ville, avec une adaptation de la programmation sur le secteur des Chaulais ;
- La création d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) sur le secteur des Places Hautes, du Méridien et de la RD445 sur la Grande Borne.

Concernant la création de la ZAC Grande Borne Ouest, la concertation a permis de souligner les préoccupations liées aux contraintes du site et d'identifier les efforts à faire par l'aménageur et les partenaires pour les réduire ou les compenser.

L'ensemble des observations recueillies et les réponses apportées par Grand Paris Aménagement, maître d'ouvrage du projet d'aménagement, et ses partenaires, permettent de dresser un bilan globalement positif de la concertation et de poursuivre le projet de création de la ZAC Grande Borne Ouest, sur un périmètre recouvrant une trentaine d'hectares répartis sur les communes de Grigny et de Viry-Chatillon.

À la suite des réunions et ateliers de 2019, une phase de travail s'est engagée en 2021, avec une nouvelle équipe de concepteurs, pour affiner le dossier et offrir des réponses aux questionnements mis en avant par les habitants au cours de la concertation préalable. Grand Paris Aménagement a poursuivi au cours de cette phase de travail son implication :

- dans le travail partenarial d'inscription du projet dans le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU),
- dans les études à l'échelle du territoire pour assurer l'intégration du projet et la cohérence des ambitions mises en œuvre,
- dans les échanges avec l'EPFIF, en charge de l'opération d'ORCOD-IN de Grigny 2,
- dans le cadre de la ZAC centre-ville dont l'établissement Grand Paris Aménagement est également aménageur pour le compte de la Ville de Grigny.

Cette phase de travail a permis d'affiner le schéma urbain du projet. A ce stade, sont notamment pris en compte :

Sur la RD445 :

- la réalisation d'un site propre dédié à la circulation du nouveau TZEN4 (en lieu et place de la ligne 402), au centre de la RD445,
- le maintien de deux voies de circulation dédiés aux véhicules,
- la création de pistes cyclables,
- la création de trottoirs confortables,
- la RD445 devient un boulevard urbain.

Sur le secteur nord :

- la réalisation d'un cheminement paysager entre la Grande Plaine et la station T12 Amédée Gordini, à travers le quartier du Méridien,
- le réaménagement des abords immédiats de la chaufferie,
- le redressement de l'avenue de la Grande Borne, pour desservir la station T12 Amédée Gordini, notamment en bus.

Sur le secteur des Places Hautes :

- la démolition totale de la dalle et des bâtiments des Places de l'Oiseau, de la Treille, des Quinconces et aux Herbes a été entérinée,

- un nouveau quartier, moins dense, plus végétalisé, viendra se construire en lieu et place,
- une grande place sera aménagée, permettant d'accueillir le marché dans de bonnes conditions, avec le stationnement adéquat, en relation avec les commerces qui s'installeront autour de la place,
- des locaux seront réservés aux associations, à proximité immédiate du marché,
- des lots seront réservés à l'activité économique, pour permettre l'installation d'entreprises.

Concernant le détail des aménagements qui seront réalisés pour les espaces publics, Grand Paris Aménagement et l'ensemble des partenaires du projet resteront attentifs aux questions soulevées dans le cadre de la concertation :

- sur la continuité des cheminements piétons
- sur l'intégration d'itinéraires cyclables sécurisés
- sur la sécurité des espaces publics, notamment via l'éclairage public
- sur la végétalisation des espaces publics
- sur les mobiliers urbains
- sur l'intégration des œuvres d'art existantes au projet
- sur l'offre de stationnement
- ...

5. LA SUITE DU PROJET

Ce projet fait l'objet parallèlement d'une évaluation environnementale au stade de création de ZAC, encadrée par le Code de l'Environnement (article L122-1 et suivants). Celui-ci dispose que le maître d'ouvrage doit mettre à disposition du public l'étude d'impact relative au projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude. Dès lors, ces documents seront rendus disponibles au public. Cette phase est envisagée à l'été 2023.

Les prochaines étapes du projet, en vue du dépôt d'un dossier de réalisation de ZAC et d'un dossier d'autorisation environnementale unique, permettront d'approfondir les études pour optimiser le projet sur les questions de sécurité, de stationnement, de gestion de l'eau, d'activité et d'emploi, de réemploi et de recyclage des matériaux issus des démolitions des Places Hautes, et de maintien des œuvres d'art dans l'espace public.

Un calendrier prévisionnel des prochaines étapes de réalisation du projet de ZAC a été proposé lors de la réunion publique du 22 juin 2022 :



Le calendrier

